

PROGRAMME

Le droit de propriété privée face aux appropriations publiques

REF : DOP-001

Le droit des propriétés publiques revêt une importance pratique, juridique et financière considérable. Les contentieux se multiplient et la jurisprudence apporte de nombreuses précisions qu'il importe de maîtriser afin de sécuriser les actes et les procédures des collectivités publiques.

Les textes : Code général de la propriété des personnes publiques ; Code de la voirie routière ; Code rural et de la pêche maritime

Durée

8.00 heures (1.00 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être en capacité de qualifier une dépendance domaniale et de déterminer les régimes juridiques applicables et les obligations afférentes.

Contenu de la formation

- I.- Les modes d'acquisition « classiques », volontaires ou non, de la propriété privée
 - A) Les différents modes - Prémption - Expropriation - Echange - Acquisition amiable
 - B) Régimes juridiques et contentieux
- II.- Les modes particuliers d'acquisition de la propriété privée par une personne publique
 - A) L'usucapion
 - B) Biens sans maître
 - C) Les parcelles en l'état d'abandon
 - D) Les parcelles recouvertes par les plus hauts flots
- III.- Les procédures destinées à faire reconnaître son droit de propriété
 - A) L'inutilité de la procédure d'alignement des propriétés riveraines des voies publiques
 - B) L'utilité de la procédure d'alignement des propriétés riveraines des voies ferroviaires
- IV.- Que faire en cas d'emprise irrégulière ou de voie de fait ?
 - A) La saisine du juge
 - B) Les demandes indemnitaires
 - C) Et après?

Profils des apprenants

- Juristes en collectivités, Avocats, Notaires

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Organisation de la formation****Moyens pédagogiques et techniques**

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**[Livret d'accueil participant](#)**